DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas
en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

PROCES VERBAL
Compte rendu conseil municipal du 20 juin 2024

Présents : Monique Mularoni, Michel Failla, Bernard Schaeck, Christine Buisson, Christine Eybalin, Jérôme Roux, Florent Tritto

Absents : Josiane Bouniol (a donné procuration à Michel Fialla), Louise Lacoste (a donné procuration à Monique Mularoni), Hubert Martin (a donné procuration à Christine Buisson)

Madame le Maire met au vote le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024 : approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Débat sur les orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la prescription du PLUi (Plan Local d'urbanisme intercommunal) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Invité : Monsieur Thomas Inselin, directeur de l'urbanisme à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Madame le Maire rappelle que depuis le 27 mars 2017, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche exerce la compétence du plan local d'urbanisme. Elle rappelle également que le conseil communautaire à l'unanimité par délibération du 13 octobre 2020, la révision du plan local d'urbanisme intercommunal.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un PADD.

Selon l'article L151-5 du même code, ce PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales retenues pour l'ensemble de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunal) concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et les loisirs.

Il fixe également les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

véritable concertation n'est pas mise en œuvre et si les intérêts spécifiques de la commune ne sont pas pris en compte.

Monsieur Inselin assure que des échanges avec le cabinet en charge de l'élaboration du projet seront prochainement organisés pour prendre en compte les souhaits de la commune dans le cadre des orientations du PADD et du SCOT (schéma de cohérence territorial).

Après ces échanges, Madame le Maire clôt le débat.

A l'issue de ce débat, Monsieur Jérôme Roux quitte la salle du conseil.

1ère délibération : Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 579

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du village, il est nécessaire de déplacer les panneaux.

Madame le Maire propose d'implanter le panneau de l'entrée Nord à l'extrémité Nord de la parcelle cadastrale 1079 (parcelle située à droite de l'entrée du chemin d'entre les vignes) et celui de l'entrée Sud à la limite sud de la parcelle 748 (entré de l'hôtel la bastide d'Iris)

Adopté à l'unanimité

2e délibération : Ouverture de la commission urbanisme à tous les membres du conseil municipal

Madame le Maire explique que l'objectif est de tenir informé l'ensemble des membres sur les différents dépôts qui sont en nombre très important (en 2024, 20 permis de construire, 19 déclarations préalables et 13 certificats d'urbanisme ont déjà été déposés) et de que toutes les caractéristiques nécessaires pour émettre l'avis du Maire, ont été vérifiées.

Une réunion bi mensuelle serait organisée. Les élus seraient prévenus par mail dans lequel figurerait la liste des dossiers à étudier.

Adopté à l'unanimité

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE DE Vagnas
en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : ma-vagnas@wanadoo.fr
www.vagnas-ardeche.com

Le conseil se prononce à l'unanimité pour le refus de payer.

7e délibération : décision modificative du budget de fonctionnement communal

Ajustement du budget : augmentation de 600€ chacun des comptes R70311 et D673

Informations diverses :

- Les intempéries ont dégradé l'îlot fraicheur de Terre longue, les travaux de réfection seront réalisés une fois que l'eau qui gorge le sol, se sera retirée
- En commun accord avec le futur acquéreur, le compromis d'achat de la parcelle 7 du lotissement Terre Longue est reporté en Octobre.
- La vidéosurveillance est en service. Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'une caméra au « Tennis » l'année prochaine ainsi qu'éventuellement à la maison de la chasse.

Il est 20h 13, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le Maire

Monique MULARONI

MAIRIE de VAGNAS (Ardèche)

Le secrétaire de séance

Bernard SCHAECK